



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 02881

Numéro SIREN : 378 890 644

Nom ou dénomination : ACORA AUDIT

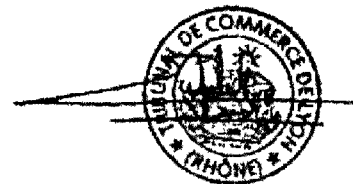
Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2015 sous le numéro de dépôt A2015/029718



4669615

Dénomination : ACORA AUDIT
Adresse : 50 allée Des Cypres 69760 Limonest -FRANCE-
n° de gestion : 1990B02881
n° d'identification : 378 890 644
n° de dépôt : A2015/029718
Date du dépôt : 23/11/2015

Pièce : Rapport du 20/11/2015



4669615



Yves BAILLON
Bernard BEZAUD
Patrick DUPERRON
Eric JOLY
Jean-Brice JOLY
Paul PACAUD
Pierre-Henri PACAUD
Anthony PETER
Frédérique DROIN

ACORA AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 350 €
Siège social : 50, allée des Cyprès 69760 LIMONEST

378 890 644 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX AVANTAGES PARTICULIERS

Création d'actions à droits de vote spécifiques

Assemblée Générale Extraordinaire
du 3 décembre 2015

Société de Commissariat aux Comptes

Le Jardin Suédois - 11, rue Guilloud - 69442 Lyon cedex 03 - Métro Sans Souci - Ligne D
Tél. 04 72 68 87 87 - Fax 04 72 33 16 18 et 04 72 68 87 70

SAS AU CAPITAL DE 45 920 EUROS - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON - B 349 900 480 00048 RCS LYON

e-mail : ekylis-site@ekylis.com - site Internet : www.ekylis.com



Aux Associés,

En application des articles R 225-136 et L 225-147 du Code de Commerce,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par désignation à l'unanimité des associés en date du 4 novembre 2015,

Nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation des avantages particuliers découlant du projet de création de 2 catégories d'actions distinctes à droits de vote différents de la société ACORA AUDIT.

1- PRESENTATION DE L'OPERATION

Les actions concernées sont celles de la société :

ACORA AUDIT, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 350 €, dont le siège social est situé 50, allée des Cyprès à LIMONEST (69760), et immatriculée au RCS de Lyon sous le N° 378 890 644. Son activité est exclusivement l'exercice de la profession de commissaire aux comptes. La réglementation spécifique aux Sociétés de Commissaires aux Comptes exige que plus des trois-quarts des droits de vote soient détenus par des commissaires aux comptes inscrits.

Compte-tenu de l'évolution envisagée dans la détention du capital social dans la société ACORA AUDIT, et afin de pouvoir continuer à respecter cette obligation, il est envisagé la création de 2 catégories d'actions distinctes à droits de vote différents.

2- DESCRIPTION – APPRECIATION DES AVANTAGES PARTICULIERS

Selon le rapport du Président de la société ACORA AUDIT qui sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, il est notamment prévu la création de deux catégories d'actions :

- des actions de catégorie A : appartenant aux associés inscrits auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, et regroupant 1.300 actions détenues par Monsieur Jean-Claude PERRAUD et les 13 actions détenues par Monsieur Jean-Marc BAREILLE ; ces actions donneraient droit à 75 % des droits de vote de la Société, étant précisé qu'au sein de cette catégorie d'actions, les 1.300 actions détenues par Monsieur Jean-Claude PERRAUD



disposeraient de 1.462 voix et les 13 actions détenues par Monsieur Jean-Marc BAREILLE disposeraient de 488 voix.

- des actions de catégorie B : appartenant aux autres associés, et regroupant les 650 actions qui seraient détenues par la Société FINANCIERE DU FALQUE et les 637 actions qui seraient détenues par la Société LAMINAK HOLDING ; ces actions donneraient droit à 25 % des droits de vote de la Société, étant précisé qu'au sein de cette catégorie d'actions, les 650 actions détenues par la Société FINANCIERE DU FALQUE disposeraient de 488 voix et les 637 actions détenues par la Société LAMINAK HOLDING disposeraient de 162 voix.

Les opérations envisagées décrites ci-dessous devront être approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les droits attachés aux actions de catégorie A seraient consentis en considération des personnes qui en bénéficieraient, à savoir :

- Monsieur Jean-Claude PERRAUD, demeurant 270 rue du Falque, 69380 DOMMARTIN,
- Monsieur Jean-Marc BAREILLE, demeurant 41 rue Lamartine, 69120 VAULX EN VELIN,

les associés devront, lors de chaque transfert d'actions, statuer sur la nouvelle répartition des droits de vote consécutive à ce transfert.

3- CONCLUSION

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur les avantages particuliers stipulés à l'occasion de la création d'actions particulières réservées à Messieurs Jean-Claude PERRAUD et Jean-Marc BAREILLE.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2015

Pour EKYLIS AUDIT
Commissaire aux avantages particuliers

Yves BAILLON.